



Madame la Directrice Académique de l'Éducation Nationale,

La question des rythmes scolaires est au cœur des débats. Le ministère a enfin présenté le projet de décret et dévoilé le contenu précis de l'organisation envisagée. Pourtant de nombreuses questions restent en suspens. Notamment l'amélioration des conditions de travail des personnels et la compensation financière de la perte du pouvoir d'achat.

En effet, depuis des années, les collègues voient inexorablement leur pouvoir d'achat diminuer, leur métier être dévalorisé, leurs tâches quotidiennes se multiplier, leurs missions se complexifier. Il est temps de remettre à leur juste place les personnels en leur offrant une véritable reconnaissance tant aux yeux des différents partenaires de l'Éducation Nationale qu'au plan matériel avec une revalorisation de leur rémunération.

Inexorablement, le pouvoir d'achat des enseignants chute avec des prélèvements de plus en plus élevés, des rémunérations non revalorisées alors que l'inflation a, elle, progressé et que le SMIC a, lui, été revalorisé régulièrement. Les enseignants français sont, selon 2 études internationales, les seuls en Europe à connaître une baisse régulière de leur pouvoir d'achat depuis plus de 10 ans. Leur rémunération est la seule des pays de l'OCDE à avoir même régressé depuis 2000.

Concernant l'avancement, pour le SE-UNSA, conformément au statut général, il ne doit reposer que sur l'ancienneté et la valeur professionnelle, à l'exclusion de toute autre forme de mérite ou de performance basées sur des éléments subjectifs. Le SE-UNSA demande un ajustement des barèmes qui permette à chacun d'avoir accès aux voies les plus rapides de promotions.

Dans cette optique, la situation de l'avancement d'échelon des Professeurs des écoles doit être clarifiée. L'origine diverse des PE conduit à un resserrement des possibilités d'avancement pour les lauréats du concours externe et du premier concours interne. Le SE-UNSA revendique donc que cette situation soit examinée et que des solutions soient enfin envisagées.

Pour cela, le SE-UNSA dénonce depuis des années l'existence des différents rythmes d'avancement des enseignants et demande à ce que cela cesse et soit remplacé par un rythme unique qui soit le plus favorable à chacun.

Depuis plusieurs années, dans cette même instance paritaire, le SE soulève le problème des collègues professeurs des écoles de classe normale à partir du 8<sup>ème</sup> échelon et demande une évolution du barème des PE.

Outre les nombreux sujets brûlants, gageons que ces points ne seront pas négligés dans le cadre de la refondation de l'École de la République.